

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 188/2026

OBJET : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL et REGLEMENT DE LA CIRCULATION – Installation du « Marché estival » du 02.08.2026

Le Maire de la Commune d'HERZEELE,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2 ;

Vu la délibération n°013/2026 du 28.03.2026 portant élection des adjoints et nomination des conseillers délégués,

Vu l'arrêté n°076/2026 du 28.03.2026 portant délégation de signature ou de fonction à Madame GOCYK Béatrice dans le domaine de la culture, développement économique et du patrimoine,

Vu la demande de Madame GOCYK Béatrice, Adjointe au patrimoine, à la culture et au développement économique – pour l'organisation de la manifestation du marché estival se déroulant le 02.08.2026 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'emplacement du marché du dimanche à l'occasion du marché estival du 02.08.2026 sur le parking de l'école ;

ARRETE :

Article 1 : L'installation des stands des commerçants et producteurs locaux est autorisée pour le dimanche 02 août 2026 à l'occasion de la manifestation du marché estival.

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de l'école le dimanche 02.08.2026, de 06h à 19h, pour emplacement réservé aux festivités du marché estival.

Article 3 : La commune d'Herzeele mettra en place la signalisation nécessaire.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Wormhout - e-mail - cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr.
- Madame GOCYK Béatrice, Adjointe au patrimoine, à la culture et au développement économique.
- Le personnel technique communal

Fait à HERZEELE, le 22/07/2026

Pour Le Maire, Stéphane FRANCKE

L'adjointe au développement économique

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 22/07/2026

Pour Le Maire, Stéphane FRANCKE

L'adjointe au développement économique

GOCYK Béatrice



GOCYK Béatrice

